



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 125-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.181

Déposée le : 03.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stampfli (Wabern, PS) (porte-parole)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Pätzen (Bern, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1042/2024 du 23 octobre 2024
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Gratuité des transports en commun pour les enfants et les jeunes

Le Conseil-exécutif est chargé de créer les bases légales pour que les enfants et les jeunes puissent voyager gratuitement en transports publics dans le canton de Berne jusqu'à leur majorité.

Développement :

Le canton de Berne s'est fixé pour objectif d'augmenter sensiblement la part des transports publics dans la circulation globale à l'aide d'une offensive en faveur des transports en commun. Pour que les gens utilisent davantage les transports publics, il est judicieux qu'ils s'y habituent le plus tôt possible. Les enfants qui voyagent souvent en transports en commun ont plus de chance de se tourner principalement vers ces moyens de transport à l'âge adulte. Aujourd'hui déjà, les enfants jusqu'à six ans peuvent voyager gratuitement en transports publics. La présente motion demande que ce groupe de bénéficiaires soit élargi aux enfants et aux jeunes jusqu'à leur majorité. En effet, une des principales raisons de ne pas utiliser les transports publics est leur coût. Si notre réseau de transports en commun est bien aménagé, il reste très onéreux pour les personnes qui l'empruntent, comme le constatait encore récemment le surveillant fédéral des prix¹. Le coût élevé des billets place plus d'une famille face à un défi, sans parler des jeunes qui voyagent seuls. La gratuité des transports en commun pour les mineurs soulagerait de façon ciblée les familles et les jeunes. Ce pourrait être un levier pour faire augmenter la part des transports publics dans la circulation globale et, par ricochet, diminuer les émissions de CO₂, ce qui permettrait au final au canton de Berne d'atteindre plus rapidement ses objectifs climatiques.

¹ <https://www.srf.ch/news/schweiz/steigende-oev-tarife-teurere-billetts-preisueberwacher-will-vermehrt-eingreifen> (en allemand)

Réponse du Conseil-exécutif

L'idée de rendre les transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes est une question qui ne concerne pas seulement la politique des transports, mais qui relève avant tout de la politique sociale. Il faut soigneusement examiner si les bénéfices sociaux de cet allègement financier pour les jeunes et les familles et l'éventuel effet de levier qui pourrait en résulter sont plus importants que la charge financière qu'ils feraient peser sur les pouvoirs publics et les contribuables. Le financement des transports publics est aujourd'hui une tâche commune de la Confédération et des cantons. Selon le droit en vigueur, il serait possible pour le canton de Berne de mettre des titres de transport gratuits à disposition des jeunes. Néanmoins, une action solitaire de sa part entraînerait à la fois de nombreux problèmes de mise en œuvre et des coûts induits très élevés.

La Confédération a décidé qu'il fallait atteindre un niveau tarifaire minimal dans l'ensemble des régions. En cas d'introduction de la gratuité des transports publics, qui concernerait environ 120 000 enfants et jeunes au niveau cantonal, le canton de Berne devrait couvrir entièrement les pertes de recettes. Cela représente aujourd'hui, pour la catégorie d'âge en question, des ventes d'abonnements atteignant annuellement près de 20 millions de francs. Le montant des ventes d'autres types de titres de transport est quant à lui évalué à 6,5 millions par an. Au total, les Bernoises et Bernois de 6 à 17 ans ou leurs parents dépensent donc chaque année environ 27 millions de francs pour les transports publics, auxquels s'ajoute le produit des ventes aux enfants et jeunes des mêmes classes d'âge en provenance d'autres cantons. Ces sommes manqueraient à l'avenir au canton de Berne pour financer les transports publics. L'augmentation attendue du nombre de voyageuses et voyageurs pourrait en outre nécessiter un étoffement de l'offre qui ne serait pas couvert par une augmentation des recettes. Somme toute, il faudrait s'attendre à des indemnités supplémentaires annuelles d'environ 30 à 35 millions de francs, pour deux tiers à la charge du canton et un tiers à la charge des communes.

Le Conseil-exécutif estime que les charges financières supplémentaires pour le canton et les communes pèsent davantage dans la balance qu'un allègement octroyé aux jeunes et aux familles dans tout le canton indépendamment du revenu. Il est d'avis que suffisamment d'offres existent déjà pour le groupe-cible mentionné. En effet, la très avantageuse carte Junior, qui permet aux jeunes jusqu'à l'âge de 16 ans de voyager gratuitement en compagnie de leurs parents pendant une année, connaît déjà un franc succès. Il existe aussi, depuis quelque temps, la carte journalière enfant à bas prix qui offre la possibilité aux jeunes jusqu'à 16 ans de voyager seuls dans toute la Suisse. Par ailleurs, de nombreuses communes ou écoles participent aux coûts des abonnements des élèves, parfois même à l'aide de subventions cantonales. Par conséquent, le Conseil-exécutif part du principe que dans ce cas, la gratuité des transports publics ne permettrait pas de faire levier de façon significative. Au contraire, au moment où la gratuité des transports publics prendrait fin et où l'examen pour le permis de conduire serait possible, il se pourrait même que les jeunes adultes jugent les transports publics excessivement chers et se tournent vers d'autres moyens de transport ou vers la voiture.

Le renforcement des transports publics est une préoccupation de longue date du Conseil-exécutif. Aussi, il s'engage pour une extension adéquate de l'infrastructure ferroviaire notamment et une amélioration de l'offre dans toutes les régions. Il estime cependant que l'introduction de la gratuité des transports publics pour les enfants et les jeunes n'est pas judicieuse.

Destinataire
– Grand Conseil